

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

FB/TD/YB/ n° 2021/02

Objet de la délibération :

Rapport d'activité 2020 SICTOM de la
région de Rambouillet

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Date de la convocation :

Le 07 décembre 2021

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, BONNET Dominique, Jean JOSEPH, SAUTEUR Emmanuel, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, AMELOT Thomas, Cécile COMBEAU, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, BEULÉ Simone, Isabelle MARCHAND, PICHARD Fabrice, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD,

Excusés :

- BONVIN Béatrice, Pouvoir à Denis DURAND
- ROUZET Sylvie, Pouvoir à Jacques GAY
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER

Absentes :

- CLAIREMBAULT Claire
- DURAND Marie-France

Secrétaire de séance : Armelle THERON-CAPLAIN

Vu l'article L2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales modifié par loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,

Considérant que les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Considérant le président de l'EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Sur l'exposé présenté, le conseil municipal à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du rapport 2020 de SICTOM de la Région de Rambouillet de collecte et de traitement des déchets.

Fait et délibéré à Epernon, le 13 décembre 2021

Le Maire,
F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20211213-D2021_12_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 17/12/2021